

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT
Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M.
TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme
WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme
DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL
Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme HAY Salomé, Mme MOREAU
Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à
Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

4. Actualisation de la tarification week-end relative aux locations de la salle polyvalente au 1er janvier 2024.

Par délibération en date du 29 juin 2022, le conseil municipal avait augmenté les tarifs de location de la salle polyvalente applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Au vu du contexte budgétaire actuel qui engendre une forte hausse des coûts de fonctionnement notamment au niveau des dépenses d'énergie des bâtiments communaux, il est proposé d'augmenter les tarifs comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Forfait Habitants de Boisseuil	Tarif
Week-end du samedi 8h au lundi 9h Salle + cuisine + matériels de restauration	357 €

Forfait habitants hors commune	Tarif
Week-end du samedi 8h au lundi 9h Salle + cuisine + matériels de restauration	690 €

Ces tarifs seront applicables pour tous les devis signés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider les tarifs listés dans les tableaux ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

